

Éléments de langage – Canton d'Avesnes-le-Comte

Samedi 3 Octobre – 10 H 00 – Berles-Monchel

Un espace naturel rendu aux habitants

A Berles-Monchel, une zone naturelle laissée à l'abandon a été restaurée pour devenir un espace préservé, accessible et utile aux habitants.

Cette opération associe la restauration d'un milieu humide, la protection de la biodiversité, la création d'un lieu de promenade et l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Scarpe. Elle contribue à préserver les ressources naturelles tout en améliorant concrètement le cadre de vie et l'attractivité de la commune.

Construit avec les élus, les habitants et les partenaires techniques, le projet respecte l'identité du site et répond directement aux besoins du territoire.

Ce qui était hier un espace délaissé devient aujourd'hui un patrimoine naturel et un bien commun.

La solidarité départementale en actes

Le Département accompagne Berles-Monchel depuis 2019, par l'intermédiaire de la MDADT de l'Arrageois, d'ingénierie 62 et du CAUE.

Cet accompagnement a concerné l'acquisition du site, la définition du projet, les études paysagères et environnementales, la restauration écologique, les aménagements favorables à la biodiversité et la réalisation du cheminement en modes doux.

Le soutien direct du Département représente près de 105.000 €.

Mais l'intervention départementale va au-delà du seul financement. Elle associe ingénierie, expertise, proximité et mobilisation des partenaires. Elle démontre l'utilité d'une action publique départementale présente dans la durée, de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation.

Le Département n'est pas seulement un financeur : il est le partenaire des communes qui veulent agir.

Un choix politique en faveur de la ruralité

Soutenir ce projet relève d'un choix politique clair : aucune commune ne doit être contrainte de renoncer à ses ambitions en raison de sa taille ou de ses moyens.

Dans une période marquée par la raréfaction des ressources publiques et par une complexité croissante des projets, le Département assume pleinement son rôle de garant des solidarités territoriales. Il donne aux élus locaux les moyens de transformer leurs idées en réalisations concrètes.

A travers le FARDA, l'ingénierie territoriale, les politiques en faveur de la biodiversité et le soutien aux modes doux, le Département protège la capacité d'investissement des petites communes. Il fait confiance aux maires et aux équipes municipales, parce que les projets les plus pertinents sont ceux qui partent des besoins du terrain. Nous faisons ainsi le choix d'une ruralité de projets, et non d'une ruralité du renoncement.

La Peupleraie porte également une conception concrète de la transition écologique. Protéger un milieu humide, préserver l'eau et la biodiversité, offrir un lieu de promenade et créer du lien

social participent d'une même ambition. Ici, la transition écologique se voit, se pratique et se partage.

Ce projet montre enfin ce que peut produire une action publique efficace : une volonté locale forte, un accompagnement départemental dans la durée et des partenaires réunis autour d'un objectif commun.

La Peupleraie est ainsi bien davantage qu'un aménagement communal. Elle illustre une ruralité vivante, innovante et tournée vers l'avenir. Car investir dans une petite commune, c'est investir dans l'équilibre, la vitalité et l'avenir de tout le Pas-de-Calais.